

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de Données de Sécurité conforme à la réglementation (EC) N. 453/2010

Nom du produit: NUVAGRAN CONCENTRE

Date de révision: 2012/11/23
Date d'impression: 23 Nov 2012

NEODIS vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit

NUVAGRAN CONCENTRE code : 230112 - 230030 - 8723

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Produit phytosanitaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

NEODIS
ZA LE PATIS - 10 RUE CLEMENT ADER
B.P. 66
78512 RAMBOUILLET CEDEX

tél : +33 01 34 94 19 22

fax : +33 01 30 59 86 32

mail : adv@neodis.biz

1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24: Contact local en cas d'urgence: ORFILA: 01.45.42.59.59

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
N	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Xi	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE

Symbol de danger:

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers:

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence:

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu environnant.

S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres Dangers

Pas d'information disponible.

Section 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Ce produit est un mélange.

No.-CAS / No.-CE / No REACH Index	Quantité	Composant	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
-----------------------------------	----------	-----------	--

No.-CAS 5598-13-0	—	22,5 %	chlorpyriphos-méthyl	Skin Sens., 1, H317 Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CE 227-011-5				
Index 015-186-00-9				

No.-CAS 64742-94-5	—	> 70,0 - < 80,0 %	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	Asp. Tox., 1, H304 STOT SE, 3, H336 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CE 265-198-5				
Index 649-424-00-3				
No.-CAS 26264-06-2	—	< 5,0 %	Dodécylbénzènes ulfonate de calcium	Skin cor/irr, 2, H315 Eye cor/irr, 1, H318
No.-CE 247-557-8				
No.-CAS 95-63-6	—	< 5,0 %	1,2,4-triméthylbenzène	Flam. Liq., 3, H226 Acute Tox., 4, H332
No.-CE 202-436-9				
Index 601-043-00-3				Eye cor/irr, 2, H319 STOT SE, 3, H335 Skin Irrit., 2, H315 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CAS 108-67-8	—	< 1,0 %	Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène	Flam. Liq., 3, H226 Eye cor/irr, 2, H319
No.-CE 203-604-4				
Index 601-025-00-5				Skin cor/irr, 2, H315 STOT SE, 3, H335 Asp. Tox., 1, H304 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CAS 68-12-2	01-2119475605-32	< 1,0 %	N,N-diméthylformamide	Flam. Liq., 3, H226 Acute Tox., 4, H312
No.-CE 200-679-5				
Index 616-001-00-X				Acute Tox., 4, H332 Eye cor/irr, 2, H319 Repr., 1B, H360D
No.-CAS 64742-95-6	—	< 1,0 %	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	Flam. Liq., 3, H226 Asp. Tox., 1, H304
No.-CE 265-199-0				
Index 649-356-00-4				STOT SE, 3, H335 STOT SE, 3, H336 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CAS 64742-94-5	—	< 1,0 %	solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	Asp. Tox., 1, H304 Aquatic Chronic, 2, H411
No.-CE 265-198-5				
Index 649-424-00-3				
No.-CAS 91-20-3	—	< 1,0 %	Naphtalène	Carc., 2, H351 Acute Tox., 4, H302
No.-CE 202-049-5				
Index 601-052-00-2				Aquatic Acute, 1, H400 Aquatic Chronic, 1, H410
No.-CAS 2921-88-2	—	< 1,0 %	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle	Acute Tox., 3, H301 Aquatic Acute, 1, H400
No.-CE 220-864-4				
Index 015-084-00-4				Aquatic Chronic, 1, H410

No.-CAS / No.-CE / Index	Quantité	Composant	Classification 67/548/CEE
No.-CAS			
22,5 %	chlorpyrifos-méthyl	R43; N: R50, R53	

5598-13-0			
No.-CE			
227-011-5			
Index			
015-186-00-9			
No.-CAS	> 70,0 - < 80,0 %	Solvant naphta	Xn: R65; R66; R67; N:
64742-94-5		aromatique lourd	R51/53
No.-CE		(pétrole); Kérosène -	
265-198-5		non spécifié	
Index			
649-424-00-3			
No.-CAS	< 5,0 %	Dodécylbenzènesulfon	Xi: R38, R41
26264-06-2		ate de calcium	
No.-CE			
247-557-8			
No.-CAS	< 5,0 %	1,2,4- triméthylbenzène	R10; Xn: R20; Xi:
95-63-6			R36/37/38; N: R51, R53
No.-CE			
202-436-9			
Index			
601-043-00-3			
No.-CAS	< 1,0 %	Mésitylène; 1,3,5- triméthylbenzène	R10; Xn: R65; Xi:
108-67-8			R36/37/38; N: R51, R53
No.-CE			
203-604-4			
Index			
601-025-00-5			
No.-CAS	< 1,0 %	N,N- diméthylformamide	Repr.Cat.2: R61; Xn:
68-12-2			R20/21; Xi: R36
No.-CE			
200-679-5			
Index			
616-001-00-X			
No.-CAS	< 1,0 %	Solvant naphta	R10; Xn: R65; Xi: R37;
64742-95-6		aromatique léger	R66; R67; N: R51/53
No.-CE		(pétrole); Naphta à	
265-199-0		point d'ébullition bas -	
Index		non spécifié	
649-356-00-4			
No.-CAS	< 1,0 %	solvant naphta	Xn: R65; R66; N: R51/53
64742-94-5		aromatique lourd	
No.-CE		(pétrole); Kérosène -	
265-198-5		non spécifié	
Index			
649-424-00-3			
No.-CAS	< 1,0 %	Naphtalène	Canc. Cat. 3: R40; Xn:
91-20-3			R22; N: R50, R53
No.-CE			
202-049-5			
Index			
601-052-00-2			
No.-CAS	< 1,0 %	chlorpyrifos (ISO);	T: R25; N: R50, R53
2921-88-2		thiophosphate de O,O- diéthyle et de O-3,5,6-	
No.-CE		trichloro-2-pyridyle	
220-864-4			
Index			
015-084-00-4			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.
Voir la section 16 pour le texte complet des phrases R.

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À l'exception des informations présentées au paragraphe «Description» de la section «Premiers secours» (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet ne sont envisagés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit est un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter symptomatiquement. Dans le cas d'une grave intoxication, utiliser immédiatement l'antidote après avoir créé un courant d'air et fait respirer. L'atropine, seulement par injection, est l'antidote préférable. Les oximes, tels que le 2-PAM/Protopam, peuvent aider en thérapie si elles sont utilisées tôt; cependant, il faut les utiliser conjointement avec l'atropine. Tenter de maîtriser les crises en administrant par voie intraveineuse de 5 à 10 mg de diazépam (pour un adulte) pendant 2 à 3 minutes. Répéter à toutes les 5 à 10 minutes au besoin. Surveiller de près en cas d'hypotension, de dépression respiratoire et de nécessité d'intubation. Si les crises persistent après 30 mg, envisager un deuxième agent. Si les crises persistent ou se reproduisent, administrer par voie intraveineuse de 600 à 1200 mg de phénobarbital (pour un adulte) dilué dans 60 ml de solution saline à 0,9 % à raison de 25-50 mg/minute. Évaluer l'hypoxie, la dysrythmie, les troubles électrolytiques, l'hypoglycémie (traiter les adultes avec 100 mg de dextrose par intraveineuse). Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. S'il y a exposition, des tests sur la cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer l'importance de l'exposition (des données de base sont utiles). Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vousappelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de soufre. Composés phosphoreux. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Manipulation générale: Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ingérer. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver après manipulation. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage / Stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le contenant d'origine. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez consulter l'étiquette du produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
chlorpyriphos-méthyl	Dow IHG	VME	0,1 mg/m3 PEAU, D-SEN
1,2,4-triméthylbenzène	VLEP UE	VME	100 mg/m3 20 ppm
	ACGIH (USA)	VME	25 ppm
	France	VME	100 mg/m3 20 ppm Valeur réglementaire contraignante (VRC)
	France	VLCT (ou VLE)	250 mg/m3 50 ppm Valeur réglementaire contraignante (VRC)
Naphtalène	France	VME	50 mg/m3 10 ppm Valeur indicative (VL)
	ACGIH (USA)	VME	10 ppm PEAU
	ACGIH (USA)	VLE	15 ppm PEAU
	VLEP UE	VME	50 mg/m3 10 ppm
N,N-diméthylformamide	France	VME	30 mg/m3 10 ppm PEAU Valeur indicative (VL)
	ACGIH (USA)	VME	10 ppm PEAU, IBE
	Dow IHG	VME	10 ppm PEAU
chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle	France	VME	0,2 mg/m3 PEAU Valeur indicative (VL)

	ACGIH (USA)	VME Fraction inhalable et vapeur	0,1 mg/m3	PEAU, IBE
Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène	VLEP UE	VME	100 mg/m3	20 ppm
	ACGIH (USA)	VME	25 ppm	
	France	VME	100 mg/m3	20 ppm
			Valeur réglementaire contraignante (VRC)	
	France	VLCT (ou VLE)	250 mg/m3	50 ppm
			Valeur réglementaire contraignante (VRC)	

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Une notation « IBE » qui suit la valeur limite d'exposition indique qu'il s'agit d'une valeur se référant à l'évaluation des résultats de suivi biologique considérée comme un indicateur de l'absorption d'une substance par toutes les voies d'exposition.

La notation « PEAU » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité d'absorption du produit par la peau, y compris par les muqueuses et par les yeux, soit par contact avec les vapeurs, soit par contact cutané direct.

Elle vise à sensibiliser les lecteurs au fait que l'inhalation pourrait ne pas être la seule voie d'exposition et qu'il faudrait envisager de prendre des mesures afin de réduire l'exposition cutanée au minimum.

La notation « D-SEN » à la suite d'une limite d'exposition indique la possibilité de provoquer une sensibilisation cutanée, d'après les données obtenues chez les humains et les animaux.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

-Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser

l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

Ingestion: Éviter l'ingestion, même de très petites quantités; ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail; se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6,76 (@ 1 %) <i>Electrode de pH</i> (suspension aqueuse 1%)
Point de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mm Hg)	Aucune donnée d'essais disponible.
Point d'éclair - coupelle fermée	65 °C <i>Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non <i>Inflammabilité (au contact de l'eau)</i>
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: Aucune donnée d'essais disponible Supérieure: Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité (H ₂ O=1)	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	Aucune donnée d'essais disponible émulsionnable
Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les composants.
Température d'auto-inflammation	> 400 °C
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	2,46 mPa.s @ 20 °C
Viscosité cinématique	2,48 cSt @ 20 °C
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide	0,993 g/cm ³ @ 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Tension superficielle	31 mN/m @ 20 °C <i>Méthode A5 de la CE</i>

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Instable à températures élevées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute décharge d'électricité statique. Éviter la lumière directe du soleil.

10.5 Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Bases. Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Sulfures organiques. Dioxyde de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

D'après les informations concernant un produit semblable: DL50, rat, mâle et femelle 2.366 mg/kg

Risque d'aspiration

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

Cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

D'après les informations concernant un produit semblable: DL50, rat, mâle et femelle > 2.000 mg/kg

Pas de mortalité à cette concentration.

Inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

Pour un ou des produits semblables: CL50, 4 h, Aérosol, rat, mâle et femelle > 4,9 mg/l

Pas de mortalité à cette concentration.

Dommage oculaire / irritation des yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer de légères lésions cornéennes. Les effets peuvent prendre du temps à guérir.

Corrosion / irritation de la peau

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Sensibilisation

Peau

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Respiratoire

Aucune donnée trouvée.

Toxicité à doses répétées

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Une exposition excessive peut produire une inhibition de la cholinestérase de type organophosphate. Les symptômes d'exposition excessive à l'ingrédient actif peuvent comprendre: maux de tête, étourdissements, incoordination, secousses musculaires, tremblements, nausées, crampes abdominales, diarrhée, transpiration, rétrécissement des pupilles, vision trouble, salivation, larmoiement, serrement à la poitrine, miction excessive, convulsions. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Glandes surrénales. Foie. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Voies respiratoires.

Toxicité chronique et cancérogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: De fortes doses administrées par voie orale aux souris gravides ont entraîné une hausse des fissures palatines, anomalie congénitale courante chez les souris. Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour un ou des produits semblables: Les résultats d'études de reproduction sur des animaux de laboratoires indiquent que le chlorpyrifos ne provoque pas d'effets néfastes sur la fécondité. Des preuves de toxicité sur les descendants existent, mais uniquement à des doses assez élevées pour provoquer des effets toxiques importants chez les parents.

Toxicologie génétique

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), 96 h: 0,23 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h: 0,0011 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50b, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h: 0,96 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie): 999 mg/kg

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles): 0,79 microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles): 0,66 microgrammes/abeille

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr: 163 mg/kg

12.2 Persistance et dégradabilitéDonnées pour le composant: chlorpyrifos-méthyl

Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

2,2 - 3,6 jr

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
25 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

Photodégradation indirecte par les radicaux OH

Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode
6,1 ^E -11 cm ³ /s	2,11 h	Estimation

Demande théorique en oxygène: 2,08 mg/mg

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Pour un ou des produits semblables: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Données pour le composant: Dodécylbenzènesulfonate de calcium

Aucune donnée trouvée.

Tests de biodégradation de l'OCDE: Pour un ou des produits semblables:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
95 %	28 jr	Test OCDE 301 ^E	Réussi

Données pour le composant: 1,2,4-triméthylbenzène

Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
4 - 18 %	28 jr	Test OCDE 301C	Sans objet

Données pour le composant: Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
0 %	28 jr	Test OCDE 301C	Sans objet
50 %	4,4 jr	Calcul	Sans objet

Données pour le composant: N,N-diméthylformamide

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
100 %	21 jr	Test OCDE 301 ^E	Réussi

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Pour le ou les principaux composants: Ce produit ne devrait se dégrader que très lentement (dans l'environnement). Il ne passe pas les tests OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour certains composants: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Données pour le composant: solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
30 - 41 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué

Données pour le composant: Naphtalène

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Stabilité dans l'eau (demi-vie):

72 jr

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode	Intervalle de temps de 10 jours
22 %	28 jr	Test OCDE 301D	Manqué
Photodégradation indirecte par les radicaux OH			
Constante de vitesse	Demi-vie atmosphérique	Méthode	
9,0 ^E -11 cm ³ /s	1,4 h	Estimation	
Demande théorique en oxygène: 2,46 mg/mg			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données pour le composant: chlorpyrifos-méthyl

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 4

Facteur de bioconcentration (FBC): 1.800; Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Données pour le composant: Dodécylbenzènesulfonate de calcium

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: 1,2,4-triméthylbenzène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3,63 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 33 - 275; Cyprinus carpio (Carpe); Mesuré

Données pour le composant: Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3,42 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 161; Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); Mesuré

Données pour le composant: N,N-diméthylformamide

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): -1,01 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 1,2; Cyprinus carpio (Carpe); Mesuré

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à pointd'ébullition bas - non spécifié

Bioaccumulation: Pour le ou les principaux composants: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). Pour le ou les composants mineurs: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Données pour le composant: solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Bioaccumulation: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 2,9 - 6,1 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 61 - 159; Poisson

Données pour le composant: Naphtalène

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3,3 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 40 - 300; Poisson; Mesuré

Données pour le composant: **chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

■ **Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

■ **Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow):** 4,7 Estimation

12.4 Mobilité dans le sol

Données pour le composant: **chlorpyriphos-méthyl**

■ **Mobilité dans le sol:** Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 1.189 - 8.100 **Constante de la loi d'Henry (H):** 2,35^E-01 Pa*m3/mole.; 20 °C

Données pour le composant: **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié**

■ **Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **Dodécylbenzènesulfonate de calcium**

■ **Mobilité dans le sol:** Aucune donnée trouvée.

Données pour le composant: **1,2,4-triméthylbenzène**

■ **Mobilité dans le sol:** Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 720 Estimation

■ **Constante de la loi d'Henry (H):** 6,16^E-03 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré

Données pour le composant: **Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène**

■ **Mobilité dans le sol:** Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 741,65 Estimation

■ **Constante de la loi d'Henry (H):** 1,97^E-02 atm*m3/mole; 25 °C Estimation

Données pour le composant: **N,N-diméthylformamide**

■ **Mobilité dans le sol:** Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50)., Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 2,4 Estimation

■ **Constante de la loi d'Henry (H):** 3,43^E-07 atm*m3/mole Estimation

Données pour le composant: **Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point**

d'ébullition bas - non spécifié

■ **Mobilité dans le sol:** Pour le ou les principaux composants:, Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Données pour le composant: **solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié**

■ **Mobilité dans le sol:** Pas de données disponibles.

Données pour le composant: **Naphtalène**

■ **Mobilité dans le sol:** Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 240 - 1.300 Mesuré

■ **Constante de la loi d'Henry (H):** 2,92^E-04 - 5,53^E-04 atm*m3/mole; 25 °C Mesuré

Données pour le composant: **chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle**

■ **Mobilité dans le sol:** Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

■ **Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc):** 8.151 **Constante de la loi d'Henry (H):** 4,78^E-01 Pa*m3/mole.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données pour le composant: **chlorpyriphos-méthyl**

■ Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
■ Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: **Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié**

■ Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Données pour le composant: **Dodécylbenzènesulfonate de calcium**

■ Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **1,2,4-triméthylbenzène**

■ Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: **Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène**

■ Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

Données pour le composant: N,N-diméthylformamide

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: Naphtalène

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Données pour le composant: chlorpyriphos-méthyl

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Dodécylbenzènesulfonate de calcium

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: 1,2,4-triméthylbenzène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: N,N-diméthylformamide

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: Naphtalène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Données pour le composant: chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur. Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en

l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: Méthyl-chlorpyrifos

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conditions spéciales: Donnée non disponible

Numéro d'identification du danger:90

ADNR / ADN

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: Méthyl-chlorpyrifos

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

IMDG

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Nom technique: Chlorpyrifos-Methyl

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro SME: F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Sans objet

ICAO/IATA**14.1 Numéro ONU**

UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation exacte pour l'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Nom technique: Chlorpyrifos-Methyl

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de risques: 9

14.4 Groupe d'emballage

GE III

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)**

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

France. Tableaux des maladies professionnelles	chlorpyrifos-méthyl	Tableau:	A
	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	Tableau:	84
	1,2,4-triméthylbenzène	Tableau:	84
	Mésitylène; 1,3,5-triméthylbenzène	Tableau:	84
	N,N-diméthylformamide	Tableau:	84
	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	Tableau:	84
	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle	Tableau:	34
	chlorpyrifos (ISO); thiophosphate de O,O-diéthyle et de O-3,5,6-trichloro-2-pyridyle	Tableau:	A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un usage adéquat et sécuritaire de ce produit, veuillez consulter les conditions d'utilisation stipulées sur l'étiquette.

Section 16. AUTRES DONNÉES**Mention de danger dans la section 3 «Composition/Informations sur les composants»**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risques dans la section Composition

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Révision

Numéro d'identification: 53648 / 3015 / Date de création 2012/11/23 / Version: 4.0

Code DAS: EF-1066

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Dow AgroSciences S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de

Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.